

(A)

(N° 42.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MARS 1874.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département de la Justice un crédit spécial d'un million de francs pour la continuation des travaux de construction d'un Palais de justice à Bruxelles.

(Voir les Nos 35 et 52 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. DOLEZ, comte DE ROBIANO et le BARON D'ANETHAN.

MESSIEURS,

Un crédit d'un million de francs est demandé par le Gouvernement pour la continuation des travaux de construction du Palais de justice.

Ce crédit a été voté par la Chambre des Représentants sans donner lieu à aucune discussion.

Nous avons l'honneur de vous en proposer également l'adoption.

Dans un précédent rapport votre Commission a exprimé son opinion sur la construction même et sur les différentes phases de cette grandiose entreprise ; elle n'a rien à ajouter à ses appréciations, rien à en retrancher, elle croit donc inutile de revenir sur ce sujet. La nécessité de continuer et d'achever l'édifice a été reconnue par le Sénat, dès lors il y a lieu de fournir au Gouvernement les moyens de réaliser les intentions de la Législature.

Le crédit d'un million, en y ajoutant les sommes à fournir par la province et la ville, donnera un ensemble de fr. 1,999,999-99. Cette somme, égale à celle qui a été dépensée en 1873, permettra d'imprimer aux travaux cette année la même activité que l'année précédente.

D'après le rapport fait par M. l'ingénieur Mareq, joint à l'exposé des motifs, il y a lieu d'espérer que, conformément au cahier des charges, l'entrepreneur aura achevé la grosse construction du Palais en 1876, et le rédacteur du rapport croit pouvoir garantir que cette grosse construction, le dôme et les rampes seront exécutés sans dépasser le chiffre de 26,000,000 de francs, indiqué aux Chambres par M. le Ministre de la Justice.

Votre Commission prend acte de ces déclarations avec une vive satisfaction.

Le Président-Rapporteur,
D'ANETHAN.